

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2016**

L'an deux mil seize, le six septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Jézainville, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation ordinaire légale, sous la présidence de Monsieur Gilbert MARCHAL, Maire.

**Étaient présents** : Frédéric BELIN, Daniel BERTARD, Alexandre FLAMMANG, Jean-Pierre GEORGE, Jean-Luc KLIMCZAK, Pascal LAFONT, Patrick LAGODA, Dominique LALLEMENT, Marie-Cécile ANTOINE, Fabienne FERNANDEZ, Chantal LEMOINE, Anaïs PAURISSE.

**Était excusé** : Fabrice HOUDART qui a donné procuration à Dominique LALLEMENT.

**Était absent** : Paulo DE OLIVEIRA

*Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance : Mme Fabienne FERNANDEZ*

## **DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL**

Pour l'achat du tracteur communal il convient de prendre une décision modificative sur le budget communal pour le paiement de la facture, comme suit :

- 2315	Installations matériel et outillages techniques	- 38 160,00 €
- 21571	Matériel roulant	+ 38 160,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte cette proposition à l'unanimité.

## **ACHAT DES PARCELLES A 651 ET C 12**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de Monsieur Claude DAILLOT, qui en application de l'article L514-1 du code forestier fait bénéficier la Commune d'un droit de préférence en qualité de propriétaire d'une parcelle voisine.

L'offre est de 800,00 € pour les 2 parcelles ; A 651 Sous Cuite pour une surface de 0,0480 ha et C12 Les Rallys pour une surface de 0,5120 ha, soit 1 428,57 € à l'hectare.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte cette proposition et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet achat.

## **EQUIPEMENT DE 2 CLASSES EN ECOLE NUMERIQUE**

Quelques jours avant les vacances nous avons été interrogés sur la possibilité d'équiper 2 classes de notre école pour devenir école numérique. Le délai de réponse étant très court, nous avons comme nous l'avions déjà réalisé il y a quelques années fait acte de candidature.

Le moment semble opportun car avec le changement de l'ensemble des manuels scolaires, la Commune doit engager une somme conséquente et nous aurons l'obligation de passer en école numérique.

A ce jour, nous ne savons pas si notre candidature est retenue. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cet équipement en l'autorisant à signer les différents documents nécessaires à cette opération en l'autorisant à acheter l'équipement nécessaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise à l'unanimité, le Maire, à effectuer les achats nécessaires, et à signer les documents correspondants à l'équipement de 2 classes en numérique.

## **CONTRAT-CADRE D'ACTION SOCIALE MUTUALISEE ET MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

- L'opportunité pour la Mairie de Jezainville de pouvoir mettre en place un contrat-cadre d'action sociale mutualisée ;
- L'opportunité de confier au Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- Que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat-cadre pour le compte des collectivités qui le souhaitent.

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 25 ;

Vu l'avis du comité technique paritaire du Centre de gestion en date du 27 Juin 2016 ;

Décide :

La collectivité de Jezainville charge le centre de gestion de Meurthe-et-Moselle de lancer une procédure de mise en concurrence de prestataires de l'action sociale, dans le respect de la réglementation sur les marchés publics.

Ce contrat couvrira tout ou partie des prestations suivantes, à destination des agents territoriaux (sans que cette liste ne soit fermée) :

- Naissance/adoption, mariage/pacs, médailles, départ à la retraite, ...
- Prestations liées au handicap, aide familiale/ménagère, plan épargne chèque-vacances bonifiés, frais d'obsèques ...

La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte cette proposition à l'unanimité.

### **DOCUMENT UNIQUE**

La collectivité de Jezainville s'est engagée dans une démarche globale de prévention des risques professionnels, dont l'étape initiale est la réalisation du Document Unique.

Ce projet a lieu en partenariat avec le Centre de gestion de Meurthe et Moselle et le Fonds National de Prévention qui y apporte une contribution financière sous forme de subvention.

Dans le cadre de ce projet, le Document Unique d'évaluation des risques professionnels et le Programme Annuel de Prévention de la collectivité ont été réalisés pour l'année en cours. Ils seront mis à jour et soumis à l'avis du Comité Technique chaque année.

Après en avoir pris connaissance, il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver le Document Unique d'évaluation des risques professionnels et le Programme Annuel de Prévention réalisés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le document unique.

### **DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Suite à des dépenses imprévues Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut prendre une décision modificative sur le budget de l'eau et l'assainissement, comme suit :

- 2315	Installations matériels et outillages techniques	- 15 000,00 €
- 2313	Constructions	- 10 000,00 €
- 2156	Matériel spécifique d'exploitation	+25 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette décision.

Affiché le 9 Septembre 2016

Le Maire,  
Gilbert MARCHAL